

La Défense, le 18 janvier 2018,

NOTE D'INFORMATION N° 4/2018

Objet : Contrat santé

Les nouveaux taux de cotisations appelés au 1^{er} janvier 2018 nous ont été notifiés et sont les suivants :

-Cotisation pour les salariés affiliés au RPP :

Le taux 2017 de 1,38% du plafond de la sécurité sociale (PMSS), devient pour 2018 **1,42%** du PMSS ⁽¹⁾.

Les cotisations mensuelles 2017 étaient les suivantes :

	Non cadres	Cadres	Direction
Part patronale	15,79 €	13,53 €	22,56 €
Part DUP	15,79 €	13,53 €	0,00 €
Part salariale	13,53 €	18,05 €	22,55 €

Avec un taux de 1,42% du PMSS, elles deviennent en 2018 :

	Non cadres	Cadres	Direction
Part patronale	16,46 €	14,11 €	23,51 €
Part DUP	16,45 €	14,10 €	0,00 €
Part salariale	14,11 €	18,81 €	23,51 €

Pour votre information, le coût supplémentaire en 2018 sera d'environ :

- 7 € pour un salarié des classes 1 à 4
- 9 € pour un salarié des classes 5 à 7
- 12 € pour un cadre de Direction

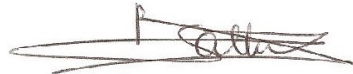
¹ (*) PMSS = 3 311 € en 2018

- Cotisation pour les non affiliés au RPP et enfants :

=> Pour les salariés non affiliés au RPP et les conjoints le taux de 1,75% du PMSS devient **1,81%** ; le montant de la cotisation 2018 est de 59,93 € au lieu de 57,21 € en 2017.

=> Pour les enfants le taux de 1,11% du PMSS devient **1,15%** ; le montant de la cotisation 2018 est de 38,08 € au lieu de 36,29 € en 2017.

Les nouveaux taux du contrat santé seront intégrés sur la fiche de paie du mois de janvier 2018 dans la rubrique « retenue mutuelle ».



Gaëlle BONTET
Directeur

Diffusion générale

Groupement d'Intérêt Economique régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967 – R.C.S. Nanterre

*Siège social : Tour Franklin – 100-101 Quartier Boieldieu – 92800 PUTEAUX – France
Adresse postale : Tour Franklin – Défense 8 – 92042 PARIS LA DEFENSE Cedex – Tél. 01 47 76 53 00 – Fax 01 46 92 08 96B*